

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 21 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DDCT 145 Subvention (1 000 euros) à une association pour le prix de la relève féministe Chantal Rogerat Apostolo.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019 par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à l'association pour le prix de la relève féministe Chantal Rogerat Apostolo ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4^e Commission ?

Délibère :

Article 1 : une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée à l'association PULSART (19470) pour le « Prix de la Relève Féministe Chantal Rogerat Apostolo », visant à soutenir des projets menés par de jeunes générations féministes (2019_09161).

Article 2 : La dépense correspondante, s'élevant à 1 000 €, est imputée au chapitre 933, nature 65748, destination 3410001, au titre de l'Égalité femmes-hommes, du budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris, sous réserve de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO